



Champlost

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 04 mai 2021

Présents : QUÉRET Jean-Louis, Maire, SEILLIÉBERT Christophe, BOCAT-MONNET Christiane, GARAULT Jean-Claude (Adjoints), BÉGLIA Gérard, CHICON Pierre, COMPÉRAT Jean-Raymond, GUILLEMEAU Roland, LEMEITER Nathalie, MUGUET Anne-Magali, POTHEAU Geneviève, PRÉVOST Yvette, ZIELINSKI Arnaud.

Absent excusé : MAIO Max

Secrétaire de séance : GUILLEMEAU Roland

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention au titre de la DETR 2021
- Adhésion à PanneauPocket

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

ORDRE DU JOUR

2021/015 Demande de la subvention au titre de la DETR 2021 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de rénovation de l'église de Champlost peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et qu'il est nécessaire de délibérer en ce sens. Ce qui représenterait un montant de 9854,00 € sur les 24 635,00 € prévus (réfection de l'électricité de l'église et de l'intérieur du clocher).

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/016 Adhésion à PanneauPocket :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion à « PanneauPocket ». C'est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune, intercommunalité, école etc...

Pour les communes, les administrateurs désignés au sein de la Mairie se connectent à la plateforme « panneaupocket.com » pour rédiger les messages d'informations et d'alertes. Pas de logiciel à installer et donc la possibilité de diffuser les messages et alertes depuis n'importe où. Une notification est envoyée immédiatement sur les smartphones/ tablettes des administrés ayant mis la Commune en favori

Les habitants et les visiteurs téléchargent gratuitement l'application « PanneauPocket » sur leur smartphone sans créer de comptes (aucune donnée personnelle à fournir). Ils reçoivent une notification à chaque nouvel événement et accèdent en 1 clic aux informations et alertes publiées par sa Mairie, son Intercommunalité, sa Gendarmerie...

Il indique que plusieurs formules d'abonnement existent, à savoir :

- 1 an pour un montant de 180 € TTC
- 2 ans pour un montant de 360 € TTC avec un trimestre supplémentaire offert
- 3 ans pour un montant de 540 € TTC avec un semestre supplémentaire offert

Au vu des offres proposées, M. le Maire propose l'adhésion pour une durée de 3 ans à 540 € TTC.

Après discussion, le Conseil Municipal vote pour une durée d'1 an afin de voir si l'outil est satisfaisant

Le Conseil vote à l'unanimité POUR une durée d'un an.

2021/017 Achat terrain sis ruelle de la Poste :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux de racheter le terrain, sis ruelle de la poste, accolé à l'accueil de loisirs afin de pouvoir agrandir la cour extérieure et pouvoir ainsi faire la liaison entre le dit accueil de loisirs et le restaurant scolaire. M. le Maire rappelle que dans cette partie de la ruelle de la poste, il ne reste que cette partie d'environ 20 mètres carré qui ne soit pas propriété de la commune et constitue donc en entrave aux éventuelles extensions.

M. le Maire a pris contact avec le propriétaire depuis déjà un bon nombre d'années et ils se sont entendus sur une acquisition à 1 200,00 €

Il propose donc de voter en ce sens.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/018 Droit de préemption propriété sise 1 bis rue de la Gondonnerie à Champlost :

Suite à la venue des responsables du diocèse, ces personnes ont expliqué à M. le Maire que compte-tenu du fait que la Mairie est propriétaire de l'ancien jardin du presbytère, ils leur semblaient légitime d'informer le Conseil Municipal de leur intention, dans un avenir proche, de vendre la maison servant de logement au prêtre ainsi que du jardin attenant. M. le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt qu'aurait la commune de créer un droit de préemption sur la propriété sise 1 bis rue de la Gondonnerie (parcelles cadastrées AH 211 et 231) à CHAMPLOST en vue de l'aménagement du jardin du presbytère.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/019 Renouvellement adhésion GIP e-bourgogne :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans la dématérialisation de certains actes soumis au contrôle de légalités telles que les délibérations, les arrêtés, les actes budgétaires et les conventions. L'Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-bourgogne-Franche-Comté ayant pour objet le développement de services numériques.

M. le Maire rappelle que la cotisation annuelle inclut l'utilisation de tous les services, y compris les formations, sans limitation. Il propose le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 3 ans (abonnement et support USB) pour un montant de 174 € TTC

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

2021/020 Travaux effectués pour le budget de l'eau/assainissement :

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'émettre un titre de recette afin d'encaisser le temps de travail effectué par les employés municipaux pour l'entretien du réseau eau/assainissement sur l'exercice 2020.

Après calculs effectués, les membres du conseil municipal décident d'émettre un titre d'un montant de 4 504,08 € sur l'exercice 2020, pour 196 h effectuées correspondant aux heures des employés de la commune de Champlost pour le réseau d'eau et assainissement.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Convocation et travail des commissions :

Un conseiller relate et s'étonne qu'à une réunion de la commission des bâtiments, une personne ne faisant pas partie de ladite commission ait pu être présente. Il est indiqué que le responsable de chaque commission, a la possibilité d'inviter un conseiller qui n'en fait pas initialement partie ne serait-ce que pour apporter un autre regard mais il est précisé qu'il est préférable que si un vote (interne à la commission) doit être effectué sur un sujet ladite personne autorisée ne doit pas y prendre part..

Élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 :

M. le Maire évoque la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021. Il indique qu'il faudra tenir compte des mesures restrictions sanitaires et que les personnes qui tiendront les bureaux de vote devront obligatoirement être vaccinées ou avoir réalisées 48h avant le jour du scrutin un test PCR, antigénique ou autotest.

Les personnes désirant apporter leur concours à la tenue des bureaux de vote peuvent se faire inscrire en Mairie aux heures d'ouverture habituelles.

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Jean-Louis QUÉRET, Maire de la commune de CHAMPLOST, pour être affiché le 11 mai 2021, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire,
Jean-Louis QUÉRET**

